



18^e Assemblée Générale d'ICVA des 18 et 19 mai 2021 Engagement et motion d'action sur le climat et l'environnement

Engagement et motion d'action sur le climat et l'environnement

Les crises climatiques et environnementales actuelles menacent la **survie de l'humanité**.

Notre **détermination à agir** est intacte.

La lutte contre les crises climatiques et environnementales est **une priorité absolue pour ICVA**, qui l'a inscrite dans la stratégie ICVA 2030¹.

Nous envoyons un signal clair quant au **rôle essentiel** que les organisations humanitaires ont à jouer dans la lutte contre ces crises.

L'engagement et la motion d'action d'ICVA constituent une **première étape pour renforcer le développement de solutions conjointes** et mettre en œuvre des actions organisationnelles individuelles afin de lutter contre le changement climatique, comme énoncé dans les Priorités stratégiques 2022-2024.

Cette approche permet une **mise en œuvre flexible et progressive à l'échelle organisationnelle**, prenant en compte le contexte local et les réalités opérationnelles.

L'engagement des membres d'ICVA en faveur du climat et de l'environnement

Nous² nous engageons :

1. **à suivre le leadership et à nous appuyer sur l'expérience** des acteurs et communautés locales exposées au risque ;
2. **à faire partie de la solution** et à aider les populations à s'adapter au changement climatique et environnemental, tout en améliorant notre propre durabilité environnementale ;
3. **à atténuer les conséquences** des crises dans nos propres actions ;
4. **à mobiliser et sensibiliser d'autres personnes pour réduire l'écart** entre les préoccupations et les actions efficaces ;
5. **à renforcer la collaboration** au sein du secteur humanitaire et au-delà pour faire face aux crises ensemble.

18^e Assemblée Générale d'ICVA, 18 et 19 mai 2021

¹ Dans l'hypothèse où la stratégie ICVA 2030 est adoptée lors de l'AG.

² « Nous » représente l'Assemblée Générale et ses membres



Motion d'action

En tant que réseau, ICVA a signé la Charte des organisations humanitaires sur le climat et l'environnement³³. Ainsi, en tant que réseau, nous adoptons une vision et des principes clairs pour guider l'action humanitaire dans les situations de crise.

Les membres d'ICVA envisageront de signer la Charte individuellement et indiqueront quand ils seront en capacité de mesurer leur mise en œuvre de la Charte.

Les organisations qui adoptent la Charte agissent pour lutter contre les crises climatiques et environnementales, tant dans les programmes qu'elles mettent en œuvre que dans leur manière de travailler.

Un certain nombre de membres et de partenaires d'ICVA ont élaboré des outils et des directives qui seront utiles dans la mise en œuvre des engagements de la Charte. Les organisations sont invitées à **partager largement les outils existants et à combler les éventuelles insuffisances**.

Afin de suivre le rythme des changements nécessaires et de faire avancer la mise en œuvre de la Charte, ICVA **examinera la motion d'action** au plus tard lors de la prochaine Assemblée Générale d'ICVA, en 2024.

18^e Assemblée Générale d'ICVA, 18 et 19 mai 2021

La Charte des organisations humanitaires sur le climat et l'environnement a pour objectif de fournir une vision et des principes clairs pour guider l'action humanitaire, en réponse à la reconnaissance accrue du rôle essentiel que joueront les organisations humanitaires dans la lutte contre les crises climatiques et environnementales qui nous concernent tous et toutes. Une [deuxième version de la Charte](#)* a été rédigée, accompagnée d'une [foire aux questions](#)* et d'un [Rapport de suivi des consultations de la Charte](#)*. Une [troisième et dernière version de la Charte](#)* est disponible sur le [site](#)* d'ICVA (en anglais, en français, en arabe et en espagnol).

³³ Avec prise d'effet après la décision formelle du CICR et de la FICR de l'ouvrir à la signature le 21 mai 2021.

* En anglais.